

Le 6 août 2019

PROCÈS-VERBAL de la sept cent soixante-quinzième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour et messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Luc Prud'Homme, et Martin Prescott, faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur le conseiller Sébastien Renaud

2019-08-1474 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour modifié.

ITEMS RETIRÉS

- 8.3 Adoption du 1^{er} projet - Règlement numéro 2019-04 Règlement modifiant le règlement no. 98-003 relatif au zonage afin de prévoir des dispositions réglementaires aux entreprises en matière de bruit

Adoptée à l'unanimité

2019-08-1475 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 22 juillet 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et de la séance extraordinaires du 22 juillet 2019 soient adoptés tel que déposés par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-1476 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 664 559.07 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-16-06, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 4 (Chèques)	501 005.87 \$
PAGE 6 (Prélèvements)	19 975.89 \$
SALAIRE DU	
6 juin 2019	15 707.77 \$
13 juin 2019	15 222.57 \$
20 juin 2019	15 127.44 \$
27 juin 2019	15 497.80 \$
REMISE PROVINCIALE (Juin)	42 792.16 \$
REMISE FÉDÉRALE (Juin)	17 801.53 \$
SOUS-TOTAL	643 131.03 \$
CONSEIL (Juillet)	7 854.64 \$
POMPIERS (Juin)	10 780.89 \$
PR (Juin)	2 792.51 \$
TOTAL	664 559.07 \$

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION – Règlement 2019-014 règlement modifiant le règlement no. 98.003 relatif au zonage afin de prévoir des dispositions réglementaires aux entreprises en matière de bruit

La conseillère **Nancy D'Amour**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2019-014 règlement modifiant le règlement no. 98.003 relatif au zonage afin de prévoir des dispositions réglementaires aux entreprises en matière de bruit .

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion.

**2019-08-1477 Adoption du règlement numéro 2018-023
Règlement décrétant une dépense pour une aide financière et un emprunt de
111 000\$**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2018-023 décrétant une dépense pour une aide financière et un emprunt de 111 000 \$

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**2019-08-1478 Adoption du 2^{ième} projet de règlement numéro Règlement 2019-013
Règlement modifiant le règlement no. 98-003 relatif au zonage afin
d'autoriser les tours de télécommunications dans la zone agricole 277-AG**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le 2^{ième} projet de règlement 2019-013 modifiant le règlement no. 98-003 relatif au zonage afin d'autoriser les tours de télécommunications dans la zone agricole 277-AG.

Adoptée à la majorité

2019-08-1479 Autorisation d'acquérir l'assiette du chemin Levert

ATTENDU QUE le lot 3 301 685 constitue l'assiette du chemin Levert ;

ATTENDU QUE ledit chemin a été construit conformément aux normes municipales dans les années 90 ;

ATTENDU QUE le chemin Levert n'a jamais été pris en charge par la Municipalité ;

ATTENDU QUE les propriétaires demandent que la Municipalité prenne le chemin en charge ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour une somme nominale du lot 3 301 685 du cadastre officiel du Québec constituant l'assiette du chemin Levert.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'achat du dit lot tel que préparé par Me Manon Brazeau, notaire.

Adoptée à la majorité

2019-08-1480 Autorisation d'accorder un contrat pour la fourniture d'agrégats

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'agrégats pour le projet du chemin Belter ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 18 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde le contrat de fourniture d'agrégats pour le projet du chemin Belter (appel d'offres 2019-014) au plus bas soumissionnaire conforme soit Carrière Sablière Dagenais pour la somme totale, taxes incluses de 217 561.44 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2018-006.

Adoptée à la majorité

2019-08-1481 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de balises de sécurité routière

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition et l'installation de balises flexibles pour délimiter la voie cyclable sur le chemin Lamarche ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également procéder à l'acquisition de balises flexibles de type « silhouette d'enfants » pour inciter les usagers de la route à réduire leur vitesse dans les zones résidentielles ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement pour les balises « silhouette » ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 894.79 \$ taxes incluses pour l'achat de trois balises flexible de type « silhouette » et une dépense de 3 865 \$ taxes incluses pour l'achat de 36 balises flexibles pour voie cyclable.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à la majorité

2019-08-1482 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment de service pour le parc de Glen-Almond

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre en place un bâtiment de service au parc Glen-Almond pour remplacer la roulotte de patinoire et pour aménager un espace de rangement pour les équipements récréatifs du parc ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement 2019 à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 13 200 \$ taxes nettes incluses pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment de service pour le parc Glen-Almond comprenant un espace pour mettre les patins en hiver et un espace de rangement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parc et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2019-08-1483 Autorisation d'une dépense pour le remplacement d'une tablette électronique

ATTENDU QUE la tablette électronique du conseiller Luc Prud'homme est hors d'usage ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer ladite tablette ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 500 \$ taxes incluses pour l'achat d'une tablette électronique de marque Apple, modèle Ipad de 32 Go.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur cinq ans à compter de 2020.

Adoptée à la majorité

2019-08-1484 Approbation d'un nouveau nom de chemin

ATTENDU QU'un nouveau chemin sera prochainement construit à partir du chemin des Bouleaux sur le lot 3 301 936 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer ce nouveau chemin ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le nom de « chemin des Mûriers » pour le nouveau chemin à être construit sur le lot 3 301 936 du cadastre du Québec.

Adoptée à la majorité

2019-08-1485 Approbation de la carte des affectations du territoire à intégrer au Schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-L'Outaouais

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec demande à la MRC des Collines-de-L'Outaouais de retrancher de grandes superficies de terrain actuellement situé dans l'affectation « rurale de consolidation » ;

ATTENDU QUE pour la municipalité de L'Ange-Gardien, la superficie à extraire de l'affectation rurale de consolidation totalise 228 hectares soit l'équivalent de 500 lots constructibles d'une superficie de 4 500 mètres carrés;

ATTENDU QUE la direction du Service d'urbanisme et du développement durable a travaillé sur une nouvelle cartographie des aires d'affectation rurale de consolidation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la nouvelle cartographie des aires d'affectation rurale de consolidation préparée par la direction du Service d'urbanisme et du développement durable telle qu'insérée en annexe de la présente résolution et qui en fait partie intégrante.

Adoptée à la majorité

2019-08-1486 Autorisation de procéder à l'entretien d'une installation septique

ATTENDU QUE suite au rapport d'un inspecteur en bâtiment et en environnement, le conseil reconnaît que le propriétaire de la résidence située au 47, chemin des Mélèzes a négligé de conclure un contrat d'entretien pour son système d'évacuation et de traitement des eaux usées de type secondaire avancé ce qui contrevient au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22);

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il y a lieu que la municipalité intervienne directement et procède à tous les travaux utiles afin de procéder à l'entretien du système autant de fois que nécessaire et tant et aussi longtemps que le propriétaire ne se sera pas conformé à la réglementation ;

ATTENDU les pouvoirs conférés à la municipalité par l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt public que cette intervention soit faite sans délai après que le préavis prévu à l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales* ait été signifié au propriétaire;

ATTENDU QUE la municipalité autorise que soient réclamés au propriétaire de l'immeuble tous les frais associés aux travaux, les sommes dues seront assimilées à une taxe foncière ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU que ce Conseil, conformément à ce qui précède, procède, par le biais de ses inspecteurs en bâtiment en environnement, à l'entretien du système septique du 47 chemin des Mélèzes autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que le propriétaire se conforme à la réglementation en concluant un contrat d'entretien pour ledit système.

DE PLUS, ce Conseil autorise que tous les frais reliés à cette intervention soient réclamés au propriétaire et assimilés à une taxe foncière.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-1487 Autorisation de procéder à l'embauche d'un col bleu temporaire

ATTENDU QUE la Municipalité a publié une offre d'emploi pour un poste de col bleu temporaire pour une durée de 12 semaines ;

ATTENDU QUE deux candidats se sont démarqués ;

ATTENDU QUE l'un d'entre eux s'est désisté

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche de monsieur Jonathan Lyons au poste de col bleu temporaire pour une période de 12 semaines, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur.

Adoptée à la majorité

2019-08-1488 Approbation d'une cession d'offre d'achat dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE dans sa résolution 2019-07-1464, ce Conseil a autorisé la compagnie 3990591 Canada inc. à céder ses droits dans une offre d'achat pour le lot 6 255 091 situé dans le parc d'affaires municipal à Betralif corp. ;

ATTENDU QUE Betralif souhaite céder ses droits dans ladite offre d'achat à 9134344 Canada inc. ou une société affiliée soit 11388851 Canada inc. ;

ATTENDU QUE ces cessions de droit sur l'offre d'achat ne changent rien au projet original approuvé par la Municipalité pour ledit terrain puisque Betralif sera locataire et exploitant de l'immeuble ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la cession des droits de Betralif corp. sur l'offre d'achat pour le lot 6 255 019 du cadastre du Québec à la compagnie 11388851 Canada inc.

Adoptée à la majorité

219-08-1489 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h20.

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.